

Bastia, u 10 d'aprile di u 2026

**CUMUNICATU DI STAMPA
DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA**

LEVEE DU BLOCUS DES PORTS PAR LES PECHEURS ET PRIX DU CARBURANT EN CORSE : LES SOLUTIONS CONJONCTURELLES ET STRUCTURELLES VALIDEES PAR LA REUNION DU 9 AVRIL 2026

Les difficultés rencontrées par les pêcheurs corses sont démultipliées par l'envolée des prix des carburants, conséquence du conflit en Iran et dans les pays du Golfe.

La situation devenue intenable pour la profession a donné lieu à une action de blocage des ports de Corse par le Syndicat des pêcheurs corses, le Comité régional de pêche partageant les revendications de fond sans valider la forme de l'action.

Ce blocage a eu des conséquences importantes et très préjudiciables sur l'activité économique de l'île.

Face à cette situation de crise, la Collectivité de Corse, et ses agences et Offices, particulièrement l'ATC et l'OTC, se sont impliqués pour construire, avec l'ensemble des acteurs et protagonistes du dossier, une solution permettant de dénouer la crise.

Une réunion à cette fin a été organisée le jeudi 9 avril à l'initiative du préfet de Corse et du préfet de Haute-Corse, l'Etat étant la personne publique première compétente en matière du prix du carburant.

Cette réunion rassemblait notamment, outre l'Etat et la Collectivité de Corse, les parlementaires, l'Etablissement public du commerce et de l'industrie de Corse, la Chambre des métiers de Corse, la Chambre d'agriculture de Corse, les représentants et acteurs de la pêche insulaire, les socioprofessionnels issus du Collectif, les différents acteurs de la distribution de carburant et les maires de communes disposant sur leur territoire d'une station d'avitaillement portuaire.

A l'occasion des échanges en séance, le Conseil exécutif de Corse a notamment souligné :

- la permanence de nombreuses contraintes structurelles et historiques qui pèsent sur les pêcheurs insulaires, jusqu'à menacer leur survie, le différentiel de prix du GNR détaxé entre la Corse et le continent en faisant partie intégrante ;

- les conséquences désastreuses sur leur fragile modèle économique des effets conjoncturels de la hausse vertigineuse des cours du pétrole ;

Par ailleurs, et de façon plus globale, le Conseil exécutif de Corse a rappelé que la question du différentiel de prix entre la Corse et le Continent en matière de carburant avait été posée à l'Etat pour la première fois le 14 avril 1987, et que par délibération en date du 1^{er} octobre 2021, l'Assemblée de Corse, sur rapport du Conseil exécutif de Corse, a proposé à l'Etat des adaptations législatives et réglementaires de nature à faire disparaître ce différentiel.

De même, au lendemain de l'Avis de l'Autorité de la Concurrence en date du 17 novembre 2025, le Président du Conseil exécutif de Corse a écrit, le 1^{er} décembre 2025 au Premier ministre, en amont donc de la flambée des prix actuelle, pour demander l'ouverture d'un cycle de discussions entre l'Etat et l'ensemble des acteurs du dossier du carburant pour traiter une question qui impacte lourdement la vie des Corses depuis des décennies.

Ces différentes démarches sont restées sans réponse.

Dans ces conditions, la solution conjoncturelle à mettre en œuvre au bénéfice des pêcheurs (comme celle recherchée par exemple pour l'élargissement du bouclier tarifaire à l'ensemble des distributeurs insulaires) est indissociable de la solution structurelle à apporter, dans les délais les plus brefs, pour garantir de façon générale un alignement du prix du carburant en Corse sur le prix moyen pratiqué sur le Continent.

Au plan conjoncturel, la solution retenue, au prix d'efforts consentis par l'ensemble des parties, est la suivante :

- l'ensemble des gestionnaires des ports de pêche, des stations d'avitaillement de ces ports, des grossistes pétroliers concernés se sont engagés à diminuer, voire à faire disparaître leurs marges pour une période de deux mois, aux fins de ramener les prix pratiqués pour les pêcheurs insulaires vers ceux observés en moyenne sur le continent dans des ports comparables ;

- Pour le port Tino Rossi d'Aiacciu, qui pratique à ce jour les tarifs les plus élevés, la Collectivité de Corse s'est accordée avec l'EPCI de Corse, désormais rattaché à la Collectivité de Corse, afin d'aligner pendant cette durée de deux mois, le prix pratiqué sur cette station sur les prix moyens dans l'île après mise en œuvre des mesures décidées. Ce prix sera ainsi porté à 1,05 € le litre de GNR. Cette mesure, déployée par la société d'avitaillement titulaire de la DSP, entre en vigueur dès ce jour ;

Cette période de deux mois doit être mise à profit pour poser le cadre des modifications législatives et réglementaires indispensables à enfin faire disparaître le différentiel de prix du carburant entre la Corse et le Continent.

Les deux missions parlementaires confiées par le Premier ministre aux députés Colombani (prix du carburant) et Castellani (cherté du coût de la vie) ont pour vocation, si

possible dans ce délai de deux mois, d'éclairer les zones d'interrogations subsistantes, de décrire précisément les mécanismes en les décomposant et in fine de proposer des solutions pour pallier les surcoûts, les surmarges ou les surprofits éventuellement détectés.

La Collectivité de Corse souhaite être au premier rang des partenaires de ces deux missions, et a demandé aux deux députés de valider cette participation.

L'objectif que nous devons poursuivre ensemble est non seulement de parvenir à un diagnostic partagé mais surtout de proposer des solutions efficaces permettant de protéger la société corse et en particulier ses composantes les plus exposées et les plus fragiles, tant au niveau des acteurs économiques que des ménages.

La Collectivité de Corse et son Conseil exécutif remercient l'ensemble des acteurs et des participants à la réunion du 9 avril, qui ont permis la résolution du conflit et la levée des blocus, et reste aux côtés des pêcheurs corses comme de l'ensemble des acteurs économiques, entreprises, et artisans de l'île.